

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 MAI 2014 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Marc L'Heureux.

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage

**140057 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 29 AVRIL 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 7 et du 29 avril 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE

**140058 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 2 mai 2014 totalisant la somme de 84 441.52\$ et regroupant les chèques 24384 à 24433 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 20 283.72\$ et regroupant les prélèvements no 546 à 561 soient approuvées.

ADOPTÉE

**140059 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, M. Pascal Caron, directeur général, dépose le rapport comparatif semestriel sur l'état des revenus et dépenses. Ce rapport a été transmis aux membres du conseil le 29 avril 2014.

**140060 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle le contrat à crédit variable (marge de crédit) au montant de 75,000 \$ pour le compte des opérations courantes de la Municipalité à la Caisse populaire Desjardins des Trois Vallées ;  
QUE le maire, M. Ronald Provost et la secrétaire-trésorière, Mme Lynda Foisy, soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**140061 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère à la Chambre de Commerce du grand Mont-Tremblant pour l'année 2014 au coût de 290\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**140062 DON AU CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides conjointement avec le Club Richelieu La Ripousse demande une aide financière pour maintenir la tenue de l'activité annuelle Camp de jeunes SQ / Club Richelieu La Ripousse ;

ATTENDU QUE cette activité s'adresse aux jeunes défavorisés de la MRC des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder une aide financière de 250 \$ pour la tenue du camp de jeunes SQ / Club Richelieu la Ripousse été 2014 ;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Santé et Bien-être – Dons : 0259000970*.

ADOPTÉE

**140063 ACHAT D'UNE TOUR POUR INTERNET**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a décidé, par l'entremise de FILAU, d'améliorer la desserte internet sur son territoire;  
ATTENDU QUE pour ce projet la municipalité de Brébeuf doit faire l'acquisition d'une tour de type DMX de la compagnie Électronique Raybel au coût de 1800 \$ plus taxes;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
SECONDÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf autorise FILAU à commander une tour à Électronique Raybel au montant 1800\$ plus taxes, que la facturation soit faite au nom de la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

M. Alain St-Louis donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera le règlement 146-94-2 amendant le règlement 146-94 établissant les tarifs pour la location d'outils et le temps des employés municipaux.

**140064 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - MORCELLEMENT**

ATTENDU QUE M. Alain Provost demande à la CPTAQ l'autorisation de morceler sa propriété;  
ATTENDU QUE la demande a pour but de séparer la propriété en deux soit la partie agricole composée des lots 3 647 536 et 3 646 765 d'une superficie de 273 321,7 m<sup>2</sup> et la partie agroforestière composée des lots 3 647 946, 3 647 947 et 4 264 178 d'une superficie de 80 532,1 m<sup>2</sup>;  
ATTENDU QUE la propriété de M. Provost est séparée par deux chemins et par la rivière Rouge;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
SECONDÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande de morcellement de M. Alain Provost pour ses lots 3 647 536 , 3 646 765 et 3 647 946, 3 647 947 , 4 264 178.

ADOPTÉE

**140065 MANDAT À PROVENCHER URBANISTE**

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a modifié son schéma d'aménagement par ces règlements 282-2013 et 276-2013 et que la municipalité a l'obligation de rendre ses règlements conformes au schéma;  
ATTENDU QUE deux firmes d'urbanisme, soit Provencher Urbaniste et Urba+ ont déposé chacune une offre de service pour faire la concordance des règlements;  
ATTENDU QUE Provencher Urbaniste a déposé une offre forfaitaire au montant de 2 000.00\$ taxes en sus pour faire et produire les documents requis à la concordance;  
ATTENDU QUE Urba + a déposé une offre forfaitaire au montant de 2700\$ taxes en sus pour faire et produire les documents requis à la concordance;  
ATTENDU QUE la soumission déposée par Provencher Urbaniste est conforme aux exigences de la municipalité;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
SECONDÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Provencher Urbaniste soit mandatée pour effectuer la concordance aux règlements 282-2013 et 276-2013 de la MRC des Laurentides, conformément à leur soumission datée du 10 avril 2014 pour la somme de 2000\$ plus taxes;

ADOPTÉE

**140066 ENGAGEMENT DU MONITEUR EN CHEF POUR LE CAMP DE JOUR 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE Régis Caron-Marcotte soit engagé comme moniteur en chef pour le Camp de Jour 2014 pour une période de 8 semaines.  
QUE le salaire horaire soit de 13,40\$ + 4% de vacances immédiates et que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures.

ADOPTÉE

**140067 ENGAGEMENT DES MONITEURS ET MONITRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Anne-Marie Perreault, Simon Terreault-Lavoie et Gabriel Beauregard soient engagés comme monitrice et moniteurs pour le Camp de Jour 2014 pour une période de 8 semaines, que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures et que le salaire horaire soit de 10,80\$ + 4% de vacances immédiates.

ADOPTÉE

**140068            ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE À TEMPS PARTIEL POUR  
LE CAMP DE JOUR 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Jessica Ouellet soit engagée comme monitrice à temps partiel (3 jours par semaine) pour le Camp de Jour 2014 pour une période de 8 semaines, que le salaire horaire soit de 10,80\$ + 4% de vacances immédiates.

ADOPTÉE

**140069            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général